

Marine nationale : les programmes qui vont façonner la future flotte française

© Mer et Marine <https://www.meretmarine.com/fr/content/marine-nationale-les-programmes-qui-vont-faconner-la-future-flotte-francaise>

La flotte française est engagée dans un vaste plan de renouvellement, comme elle n'en connaît que tous les trente à quarante ans. En moins d'une décennie, la physionomie de la Marine nationale a déjà sensiblement évolué, et la modernisation est en train de s'accélérer avec la concrétisation ou la préparation de nouveaux programmes.

Voici l'état des lieux des projets en cours et prévus

Sous-marins :

Sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération (SNLE 3G)



Les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de troisième génération (SNLE 3G) sont destinés à remplacer Le Triomphant, Le Téméraire, Le Vigilant et Le Terrible. Des bâtiments respectivement mis en service en 1996, 1999, 2004 et 2010, dont [les trois premiers ont été refondus entre 2013 et 2019](#) pour mettre en œuvre des missiles balistiques M51 et un nouveau système de combat.

Les études d'avant-projet de leurs successeurs, qui seront également quatre, nombre minimal indispensable pour assurer la permanence de la dissuasion nucléaire

océanique avec au moins un SNLE toujours en patrouille, ont été confiées en 2017 à Naval Group et TechnicAtome. Suivent les études de développement en vue du début de la construction de la tête de série vers 2023. Le premier des SNLE 3G, dont le gabarit sera voisin de celui des Triomphant, devrait entrer en service entre 2033 et 2035.

 **SNLE-3G**
Next Generation Ballistic Missile submarine (SSBN)

COVERT SHORES
www.hisutton.com



Sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de la classe Suffren

Réalisés par Naval Group dans le cadre du programme Barracuda, ils commencent à remplacer les six premiers sous-marins nucléaires d'attaque français, les Rubis (1983), Saphir (1984), Casabianca (1987), Emeraude (1988), Améthyste (1992) et Perle (1993). Tête de série de ce programme, [le Suffren a été livré en novembre 2020](#) à la Marine nationale et doit être admis au service actif cette année. Son premier sistership, Le Dugay Trouin a vu sa coque épaisse fermée en 2020, en vue d'une mise à l'eau à l'été 2021 et une livraison prévue en 2022. Troisième de la série, le Tourville est en cours d'assemblage. Suite à un nouveau glissement de calendrier, ce troisième Barracuda ne devrait pas être livré avant 2024, alors le quatrième (De Grasse) est maintenant prévu en 2026. Suivront les nouveaux Rubis et Casabianca, a priori en 2028 et 2030.



Flotte de surface :

Porte-avions de nouvelle génération (PANG) Destiné à succéder au Charles de Gaulle (en service depuis 2001), le PANG, qui ne verra pas le jour à Brest comme son aîné mais à Saint-Nazaire, doit être livré en 2038 à la Marine nationale. Le programme a été officiellement lancé en décembre 2020 par le président de la République, qui a retenu le choix d'une propulsion nucléaire et un bâtiment



très imposant afin de pouvoir mettre en œuvre les futurs avions de combat du programme SCAF. Cinq ans d'études vont désormais se dérouler avec comme principaux acteurs Naval Group, les Chantiers de l'Atlantique et TechnicAtome, mais aussi Thales, Dassault Aviation et MBDA. La question du retour à la permanence du groupe aéronaval français, qui nécessiterait la réalisation de deux nouveaux porte-avions, reste ouverte. Elle devrait être tranchée d'ici la fin de cette décennie. En attendant l'arrivée de son successeur, le Charles de Gaulle bénéficiera quant à lui, entre 2028 et 2030, d'un dernier arrêt technique majeur, avec rechargement de ses cœurs nucléaires et une nouvelle modernisation.

Forces amphibies



Celle-ci repose sur les porte-hélicoptères amphibies (PHA) Mistral (2006), Tonnerre (2007) et Dixmude (2012). Des bâtiments dont la batellerie est en cours de modernisation.



Après les quatre engins de débarquement amphibie rapides (EDAR) mis en service en 2013, quatorze nouveaux engins de débarquement amphibie standards (EDAS) vont voir le jour afin de remplacer les vieux chalands de transport de matériel (CTM) datant des années 80. La livraison des premiers EDAS, conçus par CNIM et réalisés par le chantier Socarenam de Saint-Malo, est prévue cette année.

Rénovation des frégates de défense aérienne (FDA)

Construites dans le cadre du programme franco-italien Horizon et mises en service en 2010 et 2011, les frégates de défense aérienne Forbin et Chevalier Paul vont faire l'objet d'un programme de rénovation à mi-vie (RMV). L'objectif est de moderniser le système de combat, les capteurs et l'armement des FDA françaises et de leurs deux cousines italiennes (Andrea Doria et Caio Duilio). Il s'agit notamment de les doter d'une capacité de défense anti-missile balistique avec des missiles



Aster Block1 NT (capables de traiter des missiles balistique ayant une portée allant jusqu'à 1500 km), ainsi que des moyens de détection et de poursuite adaptés. Ce projet binational est cependant compliqué à mettre en place du fait que les deux pays n'entendent pas consacrer les mêmes investissements à cette opération (le budget

français est supérieur), et que les calendriers des deux marines ont du mal à coïncider. Les Italiens souhaitent en effet lancer la modernisation de leurs frégates d'ici 2025, alors qu'en France le projet a tendance à glisser vers la fin de la décennie.

Frégates multi-missions (FREMM)



Réalisées par Naval Group dans le cadre d'un programme en coopération avec l'Italie (lancé en 2005), les nouvelles frégates multi-missions remplacent les anciennes frégates anti-sous-marines et antiaériennes des types F67, F70 ASM et F70 AA. Six FREMM sont à ce jour en service, les Aquitaine (2015), Provence (2016), Languedoc (2017), Auvergne (2018), Bretagne (2019) et Normandie (2020). Deux autres seront livrées en 2021 et 2022, les Alsace et Lorraine. Ces deux dernières, appelées FREMM DA, ont des capacités renforcées en matière de défense

aérienne afin de succéder aux Cassard et Jean Bart du type F70 AA. Elles disposent des mêmes moyens de lutte anti-sous-marine que les six premières FREMM, mais leurs lanceurs verticaux abriteront uniquement des missiles Aster (32 armes), soit une dotation doublée par rapport à leurs aînées. Mais pour ce faire, les Alsace et Lorraine n'embarqueront pas, comme les Aquitaine, 16 missiles de croisière navals (MdCN).

Frégates de défense et d'intervention (FDI)

Programme lancé en 2017 afin de développer une nouvelle génération de bâtiments de combat entièrement numériques. Les FDI ont officiellement vocation à remplacer les cinq unités du La Fayette, qui reprennent leur appellation originale de frégates légères furtives (FLF). Mais elles ont aussi pour but de compenser la réduction drastique du programme FREMM, qui devait initialement voir la construction de 17 frégates (dont 9 pour succéder aux avisos du type A69). Tête de série des FDI, le



futur Amiral Ronarc'h a vu sa construction débuter en octobre 2019 sur le site Naval Group de Lorient. Sa mise sur cale est prévue en novembre 2021 en vue d'une livraison fin 2023. Les quatre autres (Amiral Louzeau, Amiral Castex, Amiral Nomy et Amiral Cabanier) doivent normalement suivre entre 2025 et 2030, au rythme d'une unité livrée tous les 18 mois. Cependant, en raison d'un très important creux de charge au chantier de Lorient, résultant d'un manque de commandes à l'export, la cadence de production des FDI pourrait être accélérée, au moins pour les seconde et troisième unités, qui seraient achevées avec un écart de seulement 12 mois au lieu de 18. La Marine nationale souhaite par ailleurs que ces bâtiments puissent mettre en œuvre des MdCN.

Rénovation des frégates du type La Fayette (FLF)

Un programme de rénovation des FLF a débuté en 2020. La Marine nationale dispose de cinq



frégates de ce type, les La Fayette (1996), Surcouf (1997), Courbet (1997), Aconit (1999) et Guépratte (2001). Trois d'entre elles vont bénéficier d'une modernisation plus poussée, avec le remplacement du système de combat STI par un SETIS, du système surface-air Crotale par deux lanceurs Sadral, ainsi que l'intégration d'un sonar de coque Kingklip Mk2.

D'importants travaux structurels vont également être menés. Première unité à bénéficier de cette amélioration, le Courbet est en chantier depuis octobre 2020 en vue

d'une remise en service au second semestre de cette année. Les La Fayette et Aconit bénéficieront des mêmes améliorations en 2022 et 2023. Les deux autres FLF, les Surcouf et Guépratte, feront l'objet d'une mise à niveau essentiellement technique et structurelle, afin de leur permettre de rester opérationnelles jusqu'à leurs 30 ans de service, soit en 2027 (Surcouf) et 2031 (Guépratte). Les trois bâtiments rénovés pourront quant à eux naviguer 35 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2031 (La Fayette), 2032 (Courbet) et 2034 (Aconit). Ce qui permettra à la marine de remonter au tournant des années 2030 à 18 frégates, avec peut-être l'espoir que les dernières FLF soient remplacées afin de conserver ce format (par exemple par trois FDI supplémentaires). Les FLF, qui avaient été pompeusement reclassées dans la catégorie des frégates de premier rang en 2009 (pour masquer les coupes sombres dans le budget et l'abandon d'une bonne partie du programme FREMM) vont en tous cas redevenir des frégates de second rang, les deux unités non rénovées tenant même plus de la corvette ou du patrouilleur océanique.

Succession des frégates de surveillance

Le remplacement des six frégates de surveillance du type Floréal, mises en service entre 1992 et 1994, est prévu à partir de 2030. Pour succéder à ces bâtiments basés Outre-mer (deux aux Antilles, deux à La Réunion, un en Polynésie, un en Nouvelle-Calédonie), la marine souhaite des plateformes hauturières de type corvette, pouvant disposer de solides capacités militaires afin de répondre à l'accroissement des menaces. Le remplacement des FS est étudié dans le cadre du , porté sous bannière européenne par Naviris (*la société de construction navale créée par le Français Naval Group et l'italien Fincatieri*), et qui, en plus de la France et de l'Italie, intéresse aussi l'Espagne et la Grèce.



Patrouilleurs océaniques (PO)



Programme lancé fin 2020. Il vise à réaliser dix nouvelles unités, appelées à succéder aux neuf patrouilleurs de haute mer (ex-avisos) du type A69, dont il ne reste plus que six exemplaires opérationnels à Brest et Toulon (mis en service entre 1981 et 1984), ainsi qu'aux trois patrouilleurs de service public (PSP) du type OPV 54 datant de 1997, et basés à Cherbourg. Ce programme est mené par Naval Group, qui le conduit en partenariat avec trois autres industriels (Piriou, CMN et

Socarenam) chargés de la production des bâtiments. Les dix nouveaux PO, en cours de définition, doivent être livrés entre 2025 et 2029.

Patrouilleurs d'outre-mer (POM)



Après les trois patrouilleurs Antilles-Guyane (PAG), entrés en service en 2017 et 2019, Socarenam livrera entre 2022 et 2025 six nouveaux patrouilleurs destinés aux territoires ultramarins. La Nouvelle-Calédonie, La Polynésie française et La Réunion disposeront chacune de deux POM. Ces bâtiments mettront fin à de longues ruptures temporaires de capacités liées aux désarmements de patrouilleurs basés outre-mer, et qui n'avaient pas encore été renouvelés. Les POM vont

ainsi succéder aux P400 (dont il ne reste plus qu'un exemplaire en service à Nouméa, La Glorieuse, datant de 1987), à l'Arago (ex-bâtiment hydrographique basé à Papeete, mis en service en 1991 et converti en patrouilleur en 2002) et au Malin (ancien palangrier construit en 1997, saisi en 2004 après avoir été surpris en flagrant délit de pêche illicite, et transformé en patrouilleur pour La Réunion en 2011).

Patrouilleurs côtiers de gendarmerie (PCG)



Six unités de ce type doivent être construites pour remplacer les Athos (1980) et Aramis (1981) stationnés à Cherbourg, puis les Jonquille (1996), Jasmin (1997), Géranium (1997) et Violette (1997), respectivement basés à Toulon, Papeete, Lorient et Pointe-à-Pitre. La Direction Générale de l'Armement (DGA) a lancé en 2020 un appel d'offres portant sur la conception et la réalisation des

deux premiers PCG, les autres devant être commandés ensuite. Le lauréat du contrat doit être connu cette année, avec une entrée en flotte des premiers patrouilleurs prévue entre fin 2022 et début 2023.

Vedettes côtières de surveillance maritime (VCSM)



Quatre nouvelles Vedettes côtières de surveillance maritime ont été commandées à Socarenam afin de renforcer les moyens de la Gendarmerie maritime, qui dispose déjà de 24 VCSM, mises en service entre 2003 et 2007. Les livraisons des nouvelles vedettes, qui seront basées en Guyane et en Bretagne, sont prévues à partir de la fin 2021 et en 2022. Pour la suite, des réflexions sont en cours pour le remplacement des VCSM de première génération.

Vedettes protégées de défense maritime et portuaire (VPDMP)



Destinés à la force des fusiliers-marins et commandos (FORFUSCO), ces douze intercepteurs blindés et lourdement armés sont destinés à la protection des bases navales de Toulon (quatre vedettes prévues), Brest (quatre) et Cherbourg (deux), les deux dernières unités devant être basées à Djibouti. Les VPDMP ont été commandées en 2018 au chantier Ufast de Quimper. La livraison des premières unités est prévue cette année.

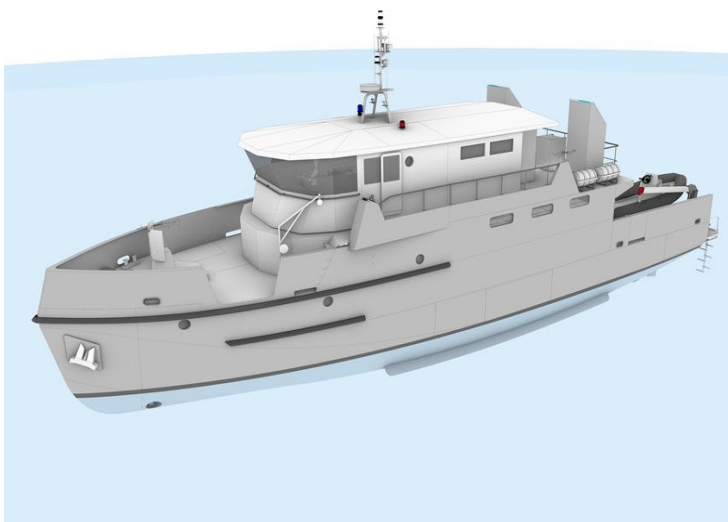
Système de lutte anti-mines futur (SLAM-F)

Programme destiné à renouveler les capacités de guerre des mines françaises, notamment les chasseurs de mines tripartites (CMT) dont il reste dix exemplaires (mis en service entre 1984 et 1996) dont certains modernisés une dernière fois; ainsi que les trois bâtiments remorqueurs de sonars (BRS), opérationnels depuis 1993/95, les quatre bâtiments bases de plongeurs démineurs (1986/87) et le bâtiment d'expérimentation de guerre des mines (BEGM) Thétis datant de 1988. SLAM-F comprend plusieurs volets :



- Huit modules de lutte contre les mines (MLCM) basés sur un système combinant plusieurs types d'engins robotisés : des drones de surface (USV) mettant en œuvre un sonar remorqué pour la détection des mines ou un robot télé-opéré (ROV) pour leur identification et leur destruction ; ainsi que des drones sous-marin (AUV) chargés à plus grande profondeur et plus discrètement de la détection de mines. Chaque MLCM comprendra deux USV, un sonar remorqué, un ROV et deux AUV. Les quatre premiers modules ont été commandés en 2020, pour des livraisons entre 2022 et 2025. Les autres doivent suivre d'ici 2030. Ces MLCM, aérotransportables, pourront être déployés depuis le littoral sur des bâtiments spécialisés, les BGDM.
- Six nouveaux bâtiments de guerre des mines (BGDM). Plus grands que les CMT, ils seront spécialement conçus pour la mise en œuvre des MLCM (un module par bâtiment). Les BGDM n'ont pas encore été commandés, la mise en service de la tête de série n'étant plus espérée avant 2026, les autres d'ici 2030.
- Quatre bâtiments bases de plongeurs démineurs de nouvelle génération (BBPD NG) qui succéderont aux actuels BBPD ainsi qu'à la Thétis. Là aussi, la commande n'a pas encore été notifiée, l'objectif étant une entrée en flotte des BBPD NG entre 2025 et 2030.

Vedettes de soutien à la plongée (VSP)



Programme complémentaire mais distinct de SLAM-F. Huit nouvelles vedettes de soutien à la plongée (VSP) ont été commandées en 2019 au groupe BMA via son chantier Merré de Nort-sur-Erdre, près de Nantes. Appelées à remplacer les neuf actuelles VSP, mises en service entre 1990 et 1996, les nouvelles unités doivent être livrées entre 2022 et 2025. Elles sont affectées aux trois groupes de plongeurs démineurs (GPD) de la Marine nationale (Méditerranée, Atlantique, Manche et mer du Nord) stationnés à Toulon, Brest et Cherbourg, ainsi qu'à l'Ecole de plongée de Saint-Mandrier.

Bâtiments ravitailleurs de forces (BRF)

Ils vont remplacer le pétrolier-ravitailleur Meuse (1980-2015) déjà désarmé, ainsi que les bâtiments de commandement et de ravitaillement (BCR) Var, Marne et Somme, entrés en flotte en 1983, 1987 et 1990, et qui seront retirés du service entre 2022 et 2027. Quatre nouveaux bâtiments ravitailleurs de forces (BRF) ont été commandés aux Chantiers de l'Atlantique, qui travaille en coopération avec Naval Group sur ce programme. En cours de construction à Saint-Nazaire, la tête de série, le Jacques Chevalier, sera livrée fin 2022. Suivront en 2025, 2027 et 2029 les Jacques Stoskopf, Emile Bertin et Gustave Zédé.



Bâtiments d'assistance et de soutien (BSAOM/BSAM)



Double programme achevé en 2020. Il avait pour vocation de remplacer en métropole les remorqueurs de haute mer et bâtiments de soutien de région ; et outre-mer les anciens bâtiments de transports légers (Batral) avec une plateforme plus polyvalente. Les nouvelles unités ont été produites par le chantier Piriou de Concarneau. Un premier programme de quatre bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM, ex-B2M) a vu la mise en service, entre 2016 et 2020, des

D'Entrecasteaux, Bougainville, Champlain et Dumont d'Urville en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie, à La Réunion et aux Antilles. Dans le même temps, quatre bâtiments de soutien et d'assistance métropolitains (BSAM, ex-BSAH), la Loire, le Rhône, la Seine et la Garonne, ont été mis en service entre 2017 et 2019. Les BSAM sont basés à Brest et Toulon, mais sont régulièrement déployés à l'étranger, en soutien notamment des SNA.

Bâtiment léger de surveillance et de renseignement (BLSR)

Prévu par la loi de programmation militaire 2019-2025, cette nouvelle unité doit venir appuyer le Dupuy de Lôme (2006) dans les missions de recherche de renseignements d'origine électromagnétique. Il devrait être livré vers 2025. Le BLSR sera plutôt dédié aux missions tactiques.



Capacité hydro-océanographique future (CHOF)



Ce programme, en cours de préparation, vise à remplacer les bâtiments hydrographiques Lapérouse, Borda et Laplace (photo), mis en service en 1988 et 1989, et qui doivent être désarmés entre 2025 et 2027. CHOF est considéré comme stratégique car, au-delà de l'entretien de la cartographie marine, les missions de ces bâtiments sont essentielles pour les activités sous-marines et la surveillance des fonds marins.

Deux nouveaux bâtiments (BH NG) vont être construits avec, parallèlement, le développement de nouvelles capacités basées sur l'emploi de moyens robotisés et de capteurs de nouvelle génération, [comme un gravimètre à atomes froids](#) permettant d'effectuer des mesures précises de la pesanteur absolue. La phase préparatoire de CHOF s'étend jusqu'à la fin 2022 et comprend différentes expérimentations. Les conclusions de cette phase préparatoire doivent conduire, fin 2022/début 2023, à la définition du programme et aux décisions qui seront prises au ministère des Armées quant à la commande des futurs navires et de leurs équipements. La LPM 2019-2025 prévoyait la mise en service du premier BH NG en 2025, mais l'horizon est plutôt désormais passé de fin 2025 à 2026. Un second bâtiment du même type devrait suivre en 2027.

Les BH NG s'ajouteront au bâtiment hydro-océanographique Beautemps-Beaupré, datant de 2003 et modernisé en 2018, ainsi qu'au navire océanographique Pourquoi pas ? (2005) copropriété de l'Ifremer et de la Marine nationale.



Moyens portuaires

Remorqueurs portuaires et côtiers (RPC 30)



Un programme de quinze nouveaux remorqueurs portuaires et côtiers d'une capacité de traction de 30 tonnes (RPC 30) a été notifié en 2020 au chantier concarnois Piriou. Livrables entre 2022 et 2027, ils vont remplacer les seize unités du type RPC 12 (1989-2003), les trois RCVS 30 (1980-81) et les trois RP 12 (1984-85) stationnés dans les bases navales métropolitaines et ultramarines.

Remorqueurs-pousseurs (RP 10)

La réalisation d'une nouvelle série de vingt-neuf remorqueurs pousseurs de 10 tonnes (RP 10) a été confiée à BMA (via ses chantiers Merré de Nort-sur-Erdre et CIB de Brest) ainsi qu'au constructeur cherbourgeois CMN. La tête de série, L'Aigrette, est entrée en service en 2018, alors que la dixième unité de la série a été mise à l'eau en janvier. Les vingt-neuf RP 10 doivent être livrés d'ici 2023 pour Brest, Toulon, Cherbourg, Papeete, Nouméa, Fort-de-France, Port-des-Galets (La Réunion), Mayotte, Dakar et Djibouti. Ils remplacent les PS 4 et PSS 6 construits entre 1970 et 1997.



Pousseurs (PC 6)

Sept nouveaux pousseurs de 6 tonnes (PC 6) ont été commandés au chantier Gléhen de Douarnenez. Le premier, l'Atipa, a été livré en 2019 en Guyane et les deux suivants en 2020 à Brest. Quatre autres doivent suivre cette année, deux à Toulon et deux autres à



Cherbourg. Ils permettent de renforcer les moyens portuaires des bases navales ou de remplacer de vieilles unités (comme le pousseur P35 du type PS 4 en Guyane).

Chalands multi-missions (CMM)



Le dernier d'une série de huit nouveaux chalands multi-missions (CMM) a été livré fin 2020 aux Antilles. Les sept premiers sont stationnés à Toulon, Brest et Cherbourg. Réalisés par le chantier iXblue de La Ciotat, ce sont les premiers bateaux à propulsion hybride de la Marine nationale. Ils sont dédiés aux travaux sous-marins, au transport de matériel, à la lutte anti-pollution ou encore à la formation des plongeurs.

Aéronautique navale

Système de combat aérien futur (SCAF)

Programme lancé en 2017 par la France et l'Allemagne, l'Espagne s'y étant associée en 2018. Il s'agit de développer à l'horizon 2040 un nouveau système de combat aérien travaillant en réseau et combinant différents moyens, dont des drones et un nouvel avion de combat, le New Generation Fighter (NGF), appelé à succéder à terme aux Rafale et Eurofighter. La Marine nationale est impliquée dans ce programme, car son futur porte-avions sera conçu pour mettre en œuvre les différentes composantes du SCAF, en particulier une version navalisée du NGF. La Marine nationale réfléchit par ailleurs toujours à un futur drone de combat furtif embarqué (UCAV).



Rafale Marine



Successeur des Crusader, Etendard IVM et Super Etendard Modernisé (SEM), le Rafale Marine est depuis 2016 l'unique avion de combat embarqué sur le porte-avions Charles de Gaulle. 41 appareils de ce type sont aujourd'hui en service dans les flottilles 11F, 12F et 17F, ainsi que pour les besoins de l'escadron de transformation de Saint-Dizier, commun avec l'armée de l'Air. Le premier Rafale Marine de la série (M1) a quant à lui été sorti de la flotte pour être employé à des fins d'expérimentations en vol de

nouveaux équipements. Un ultime appareil neuf est en commande chez Dassault Aviation, pour une livraison prévue normalement en 2022. Parallèlement, la modernisation du parc en service se poursuit.

E-2D Advanced Hawkeye



L'acquisition de trois nouveaux avions de guet aérien embarqué, de commandement et de contrôle [a été approuvée par le ministère des Armées en novembre 2020](#). Ces appareils, du type E-2D Advanced Hawkeye, vont être commandés au groupe américain Northrop-Grumman. Leur livraison est prévue entre 2028 et 2030. Ils remplaceront les trois E-2C

Hawkeye actuellement mis en œuvre sur le Charles de Gaulle par la flottille 4F. Des appareils datant de 1998, 1999 et 2004, qui ont été récemment modernisés afin de rester opérationnels jusqu'à l'arrivée de leurs successeurs.

Future capacité de patrouille maritime



Des études sont en cours pour assurer au-delà de 2030 la succession des avions de patrouille maritime Atlantique 2 (photo), indispensables pour les missions de lutte anti-sous-marin et antisurface. A l'image du SCAF, la France cherche à coopérer avec d'autres pays afin de mutualiser les coûts de développement. Un projet baptisé MAWS (Maritime Airborne Warfare System) a été initié en 2018 avec l'Allemagne, mais la convergence des

calendriers est complexe. La marine française a en effet entrepris de moderniser ses Atlantique 2 pour les faire voler au-delà de 2030 alors que la Bundeswehr souhaite remplacer ses P-3 Orion dès 2025. Des études doivent néanmoins être lancées sur l'architecture du futur système, qui s'appuiera non seulement sur de nouveaux avions, mais aussi d'autres capacités, dont des drones et moyens satellitaires. Airbus propose un A320néo.

Nouvelle capacité de surveillance et d'intervention maritime (AVSIMAR)

Afin de remplacer les huit avions de surveillance maritime Falcon 50 basés en métropole, et régulièrement déployés dans la zone Antilles-Guyane et à l'étranger, ainsi que les cinq Falcon 200 Guardian stationnés en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, le programme des nouveaux avions de surveillance et d'intervention maritime (AVSIMAR) a été lancé en 2020. L'appareil retenu est une



version adaptée à la surveillance maritime du biréacteur Falcon 2000LXS de Dassault Aviation, que l'aéronautique navale a choisi de baptiser Albatros. Treize appareils sont prévus, les livraisons allant s'échelonner entre 2025 et 2031, la priorité étant de remplacer d'abord les antiques Guardian datant de 1984.

AVSIMAR comprend également un second volet dédié à des moyens complémentaires, comme des drones aériens de la catégorie MALE (moyenne altitude longue endurance), des pseudo-satellites (pseudolites) capables d'évoluer à très

haute altitude pendant une très longue période, et de nouveaux services satellitaires. Des décisions sur ce second volet d'AVSIMAR sont attendues en 2022.

Caïman Marine (NH90)



Le programme des nouveaux hélicoptères de combat et de transport tactique Caïman Marine doit s'achever cette année. Les trois dernières machines commandées doivent en effet être livrées en 2021 à l'aéronautique navale, qui disposera alors, comme prévu, de 27 Caïman Marine. Version française du NH90 NFH, cet appareil, qui est entré en service à partir de 2010 dans la Marine nationale, a remplacé les Super Frelon et Lynx. Les nouveaux hélicoptères, dédiés prioritairement à la lutte anti-sous-marin et antisurface, sont

embarqués sur les frégates multi-missions (FREMM), mais aussi le porte-avions Charles de Gaulle, avec un rôle plus logistique. Les Caïman Marine pourront également embarquer sur les futures FDI.

A noter que la rénovation des premiers Caïman Marine au standard le plus récent se poursuit chez Airbus Helicopters.

Guépard Marine



Ce futur hélicoptère permettra de remplacer les Alouette III, Dauphin et Panther arrivés dans l'aéronautique navale entre les années 60 et 90. Il est développé sur la base d'une version militarisée du nouveau H160 d'Airbus, et dans le cadre du programme HIL (hélicoptère interarmées léger), concernant également le remplacement des Gazelle et Fennec de l'armée de Terre et de l'armée de l'Air. La Marine nationale doit être

équipée de 49 Guépard Marine, les livraisons étant prévues entre 2028 et 2036. Ces appareils seront notamment embarqués sur frégates, (FDA, FLF, FDI, FS, EPC), les patrouilleurs océaniques (PO) et les bâtiments ravitailleurs de forces (BRF), tout en remplissant également des missions de formation des équipages.

En attendant l'arrivée de ces nouvelles machines, et du fait que les antiques Alouette III ne pourront voler au-delà de 2022, une flotte intérimaire d'hélicoptères est créée. Elle comprend deux contrats de location sur 10 ans, l'un pour 12 Dauphin N3 (en service à partir de 2021) et l'autre pour 4 H160 (à partir de 2022).

Système de drone aérien pour la marine (SDAM)



Ce programme porte sur le développement d'un drone tactique à voilure tournante de classe 700 kg conçu pour être embarqué sur des frégates et patrouilleurs. Le modèle retenu est le



VSR700 développé par Airbus sur la base de l'hélicoptère Cabri G2 de la société française Guimbal. Le démonstrateur a réalisé son premier vol autonome en 2020 et doit conduire avec son système d'appontage automatique développé avec Naval Group ses premières campagnes à la mer en 2022. Il sera testé sur FREMM et PHA.

Autres systèmes de drones

La Marine nationale prévoit de s'équiper d'environ un millier de drones d'ici 2030. Au-delà des modèles déjà cités, il y a par exemple des micro-drones aériens comme l'ANAFI (Parrot). La flotte française s'intéresse également aux drones de surface mettant en œuvre des sonars, aux planeurs sous-marins (gliders) ou encore aux AUV capables de plonger à grande profondeur.



Equipements

Armements

Parmi les nouveaux armements, on citera l'entrée en service prévue cette année de la nouvelle torpille lourde F21 destinée aux sous-marins, et le dernier standard du missile antinavire Exocet

(MM40 Block3c). Sont également prévus dans les années qui viennent de nouvelles évolutions du missile balistique M51, la version navalisée de Aster Block 1NT, le nouveau [missile antinavire léger aéroporté \(ANL\)](#) qui équipera les Guépard Marine, ou encore les futurs missiles antinavire et missiles de croisière qui font l'objet d'une coopération avec les britanniques. Des recherches sont également en cours, en particulier au niveau européen, pour le développement de nouvelles capacités de défense aérienne contre les menaces hyper-véloces et/ou à trajectoire partiellement balistique. De nouveaux moyens devraient également être développés dans le domaine des mines et le traitement des nouvelles menaces sous-marines.

Pour ce qui est de l'artillerie, après le canon télé-opéré de 20 mm Narwhal (Nexter) qui équipe désormais le Charles de Gaulle, les PHA, les FDA, les FREMM et les PAG, et sera mis en œuvre par les POM, la France a choisi [le nouveau système de 40 mm RAPIDFire Naval](#) de Thales et Nexter comme nouvelle artillerie de moyen calibre et armement principal des nouveaux bâtiments de second rang et grandes unités logistiques. Le RAPIDFire Naval équipera notamment les PO et les BRF, et probablement d'autres unités comme les BGDM.

L'aviation de combat navale bénéficie quant à elle des développements conjoints menés avec les forces aériennes.

Electronique

Dans le domaine des radars, la grande révolution va être, dans les années qui viennent, l'arrivée avec les FDI du [Sea Fire, premier radar plaques \(quatre panneaux fixes\) à antenne active de la marine française](#). De nouvelles évolutions sont également prévues dans le domaine de la guerre électronique. Les moyens de communication seront aussi modernisés, avec notamment la mise en service du nouveau système satellitaire Syracuse IV à partir de 2022.

Pour ce qui est de la lutte sous la mer, de [nouveaux systèmes de leurrage anti-torpille entrent en service](#).

Commentaire : Cette lettre au père Noël est favorisée paradoxalement par la crise économique due à la pandémie : comme il n'y a plus sur le marché de commandes aux industriels, le gouvernement fait sa liste de courses. Reste à croiser les doigts, en espérant que contrairement à l'habitude, les politiques ne décident en cours de route de faire des économies en supprimant tout ou partie des commandes..